

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 13 OCTOBRE 2014**

**L'AN DEUX MIL QUATORZE, LUNDI 13 OCTOBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	<b>M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme POSTRZECH, M. THORETON, M. VIVIER.</b>
<b><u>Absente-excusee</u></b>	<b>Mme RACAPE</b>
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	<b>Mme MOREAU-TONNELIER</b>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2014  
Désignation du secrétaire de séance  
Demande de rajout à l'ordre du jour : facturation ALSH.

**Ordre du jour du Conseil municipal :**

**Affaires générales**

1. Conseil municipal des Jeunes  
Ajout à l'ordre du jour 1 bis. Facturation ALSH
2. Rapport annuel Syndicat d'eau Brains / Souigné
3. Redevance assainissement

**Fêtes et cérémonies**

4. Organisation des cérémonies et repas 11 novembre

**Bâtiments communaux**

5. Travaux de réfection dans les toilettes de la salle des fêtes et rafraîchissement du hall.

**Environnement**

6. Devenir du bras-mort du renom

**Questions Diverses**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22  
SEPTEMBRE 2014**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 22 septembre 2014.

## **1. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

### **Délibération n° 1310201401**

Présentation faite par Monsieur DESPRES et Mme POSTRZECH du futur Conseil municipal des jeunes.

- présentation des objectifs,
- tranches d'âge visée : 11 à 16 ans (du CM2 à la 3<sup>ème</sup>),
- composition de 8 jeunes pour une période de deux années,
- élections le 23 janvier 2015 de 15 h 30 à 19 heures. Le premier mandat ira jusqu'à septembre 2016.
- Liste électorale : liste des élèves concernés à récupérer auprès de l'école et des collèges de la Suze et Pruillé le Chétif,
- une présentation sera faite à l'école par des conseillers sous la forme d'une intervention en classe avec un diaporama, il faudra également en prévoir une pour les collégiens.
- une réunion est envisagée toutes les 6 à 7 semaines.
- un budget de fonctionnement est à prévoir pour 2015.

Le projet sera présenté de façon développée dans le bulletin municipal de fin d'année.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des présents sur la création d'un Conseil municipal des jeunes.

## **1 bis. FACTURATION ALSH**

### **Délibération n° 1310201401BIS**

Les factures de l'ALSH du mois de septembre ont suscité un certain nombre de remarques de la part de plusieurs familles mécontentes. Monsieur le Maire et le Conseil municipal ont en particulier été destinataires d'un courrier de Madame Triffaut, signé de trois autres personnes. Monsieur Degoulet lui a répondu.

La facturation de l'ALSH (mercredi à partir de 12h30) était jusqu'à présent calculée en demi-journées, chacune comptant 4h. Or avec la réforme des rythmes scolaires rend cette organisation obsolète, l'amplitude d'ouverture n'est plus que de 6h (12h30-18h30), ce qui est aujourd'hui inadapté.

Monsieur Degoulet a pris contact avec la CAF dès la fin de la semaine dernière. Il est possible de faire un avenant au Contrat Enfance Jeunesse. Il propose au Conseil municipal de facturer une demi-journée de 4h, puis à l'heure, soit 3 tarifs : 4h, 5h et 6h, ce qui correspond par ailleurs à l'utilisation actuelle par les familles.

Le Conseil lui donne son accord pour qu'il revoie les tarifs en ce sens avec la CAF et les mette en œuvre avec le service (modification du règlement intérieur et information des familles).

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **2. RAPPORT ANNUEL SYNDICAT D'EAU BRAINS / SOULIGNE**

### **Délibération n° 1310201402**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en eau potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport de l'année 2014 par Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité des membres présents le rapport sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable de la commune de Chemiré-le-Gaudin.

## **3. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

### **Délibération n° 1310201403**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget « Assainissement » depuis plusieurs années n'est pas autonome. Le budget « Commune » a participé à hauteur de 15 000 Euros pour l'année 2014, 9 000 euros en 2013. Il convient donc de réévaluer la redevance assainissement à plus fort taux, l'augmentation de 2 % prise depuis de nombreuses années étant nettement insuffisante.

Il devient donc urgent de retrouver l'équilibre en réévaluant l'abonnement et le prix du m3 d'eau.

Un débat s'engage sur la durée du lissage de cette augmentation. Monsieur le Maire propose d'augmenter la redevance par palier sur 3 ans. Un vote à main levée met au jour 9 voix pour un lissage sur 3 ans, 5 pour un lissage sur 4 ans.

La tarification du service d'assainissement collectif sera donc pour l'année 2015 de 42 euros pour l'abonnement annuel et de 1.57 euros au m3 pour la part consommation.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **4. ORGANISATION DES CEREMONIES ET REPAS DU 11 NOVEMBRE**

Madame PROVOTS présente au Conseil municipal deux devis pour le repas du 11 novembre. Un de chez « Cuisine et Indépendances » pour 14 euros et un de chez Tony FOLLIOT pour 14 euros également. Le Conseil municipal retient le devis de Tony FOLLIOT, Cuisine et Indépendances ayant déjà assuré le repas l'an passé.

Fanny et Fabien ROUSSEAU fourniront les gâteaux ainsi que le pain.

Les vins seront fournis par la cave « Angelo » de la Suze sur Sarthe.

Le prix du repas sera de 22 euros, et offert comme les années précédentes aux personnes âgées de 65 ans et plus.

### **Programme du 11 novembre**

10 H 00 Messe à Louplande

11 H 15 Rendez-vous à l'église pour début du défilé jusqu'au monument aux Morts

12 H 00 Vin d'honneur offert par la mairie

13 H 00 Repas

A noter que la classe des CM1 et CM2 chantera *La Marseillaise* au Monument aux Morts.

## **5. TRAVAUX DE REFECTION DANS LES TOILETTES DE LA SALLE DES FETES ET RAFRAICHISSEMENT DU HALL**

### **Délibération n° 1310201404**

Monsieur LENFANT présente au Conseil municipal un budget prévisionnel pour les travaux de réfection dans les toilettes de la salle des fêtes et pour le rafraîchissement du hall.

Le Conseil municipal donne à l'unanimité des présents une approbation sur le principe des travaux de réfection envisagé sur la base de 1100 euros calculés.

Une réunion de la commission « Travaux » est prévue le lundi 20 octobre prochain à 20 h 30 à la Mairie.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **6. DEVENIR DU BRAS-MORT DU RENOM**

### **Délibération n° 1310201405**

Monsieur le Maire demande un accord de principe sur le devenir du bras-mort dû à la difficulté d'entretien de celui-ci.

Plusieurs solutions sont soulevées :

- 1 - busage de celui-ci,
- 2 - grillage pour implanter des carpes amours qui entretiendraient cette zone.
- 3 - attente de la réponse de la police de l'eau.

Chacun est sollicité pour trouver une solution efficace et peu onéreuse pour l'entretien et le devenir de ce bras-mort.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil municipal a été destinataire d'un courrier de Madame Catherine Olivier, agent à l'école, qui demande des explications quant aux différences de rémunération entre les agents communaux et les professeurs. Monsieur Degoulet lui a répondu par courrier, précisant les conditions de rémunération des professeurs dans le cadre d'une intervention pour le compte des collectivités locales.

- Monsieur Degoulet rapporte au Conseil municipal la proposition de Madame Catherine Compain de recouvrir le jardin du souvenir, au columbarium, de pierres blanches. Cette idée est retenue par le Conseil et sera mise en œuvre par les agents communaux.

- Monsieur Blanchet s'interroge sur l'entretien de la partie communale qui sépare les habitations de la rue Eugène Vivier du champ de Monsieur VIVIER. La commission voirie se déplacera pour étudier les éventuelles interventions.

- De nombreux ragondins semblent avoir envahi les lagunes. Monsieur Vivier évoque la possibilité de poser des pièges qui pourraient être relevés par les agents techniques.
- Monsieur Pavard revient sur la randonnée organisée par « Les Bipèdes gaudinois » avec l'association « France Congo Brazzaville ». Il rappelle que le principe avait été décidé pendant la mandature précédente et que cette randonnée sera l'occasion de faire connaître la commune à des personnes qui lui sont extérieures.
- Tapisseries de l'église : Monsieur Philippe Lefèvre a consulté la base de données du Ministère de la Culture « Palissy ». Il s'avère que l'une des deux tapisseries est une propriété privée, l'autre appartiendrait à la commune, ce qui reste hypothétique. Il est difficilement envisageable d'engager une restauration, comme l'envisageait la commission « Patrimoine », avec ces seules informations.
- Vitraux de l'église d'Athenay : Monsieur Masson du CAUE a invité Monsieur Pavard à se rapprocher des bâtiments de France.
- Monsieur Lecoq, auditeur présent dans le public, interroge le Conseil sur les documents mis en ligne portant sur le projet éolien. Il demande quand et comment sera prise la décision d'implanter ou pas trois éoliennes supplémentaires sur la commune. Monsieur Le Maire lui répond que pour l'instant le Conseil n'a été saisi d'aucune demande en ce sens.

**Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2014 :**

- ***Délibération n° 1310201401 : Conseil municipal des jeunes***
- ***Délibération n° 1310201401bis : facturation ALSH***
- ***Délibération n° 1310201402 : rapport annuel du syndicat d'eau Brains / Souigné***
- ***Délibération n° 1310201403 : redevance d'assainissement***
- ***Délibération n° 1310201404 : travaux de réfection dans les toilettes de la salle des fêtes et rafraîchissement du hall***
- ***Délibération n° 1310201405 : devenir du bras-mort du renom***

La séance est levée à 23 heures

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 22 septembre 2014 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS

M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Sandrine POSTRZECH
Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER	
ABSENTE			